FRANÇAIS · 3E / COURS

Voix active et voix passive

Astrolab Cours · astrolabcours.fr

01 Ce que tu vas comprendre

« Le chat mange la souris » et « La souris est mangée par le chat » racontent la même scène. Mais l'une met en avant le chat, l'autre la souris. Ce sont la **voix active** et la **voix passive**. Ce chapitre explique comment passer de l'une à l'autre, comment reconnaître une vraie forme passive, et pourquoi un écrivain ou un journaliste choisit l'une plutôt que l'autre.

01 L'idée : la caméra qui change de personnage

La même scène peut être filmée en suivant le **chasseur** ou en suivant la **proie**. À la voix active, la caméra suit celui qui agit. À la voix passive, elle suit celui qui subit. L'histoire est la même, le regard change.

Voix active : le sujet fait l'action. « Le chat mange la souris. » **Voix passive** : le sujet subit l'action. « La souris est mangée par le chat. » **Complément d'agent** : groupe introduit par « par » ou « de », qui indique qui fait l'action à la voix passive.

01 Passer de l'actif au passif

- Le **COD** de la phrase active devient **sujet** de la phrase passive.
- Le **sujet** actif devient **complément d'agent**, introduit par « par ».
- Le verbe se construit avec l'**auxiliaire être**, au même temps que le verbe actif, suivi du **participe passé**, qui s'accorde avec le nouveau sujet.

Exemple : « Le jury **récompensera** les gagnantes. » devient « Les gagnantes **seront récompensées** par le jury. » Futur dans les deux cas : « récompensera », « seront ».

Seuls les verbes qui ont un **COD** peuvent passer au passif. « Il dort » ou « Il parle à Léa » ne peuvent pas.

Reconnaître une vraie forme passive

Attention : « être + participe passé » n'est pas toujours un passif.

- « Elle **est partie** » : passé composé actif du verbe partir, qui se conjugue avec être.
- « La porte **est fermée** » : peut être un état (attribut) ou un passif (si on peut ajouter « par quelqu'un »).
- **Test** : peut-on ajouter un complément d'agent et retrouver une phrase active ? Si oui, c'est un passif.

Le complément d'agent

Il est souvent **absent** : « Le musée a été construit en 1900. » On ne dit pas par qui. Il peut aussi être introduit par **« de »** avec des verbes de sentiment ou d'état : « Il est aimé **de** tous. »

© Astrolab Cours · astrolabcours.fr/francais/3e/voix-active-et-passive/ · Tous droits réservés : usage personnel uniquement, republication et usage commercial interdits

Pourquoi choisir le passif ?

- **Mettre en valeur la victime** ou l'objet de l'action : « Trois personnes ont été blessées. »
- **Cacher ou ignorer l'auteur** de l'action : « Des erreurs ont été commises. »
- **Donner un ton officiel ou neutre**, fréquent dans les textes de loi et les articles de presse.

Document : la Déclaration de 1789

> *« Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la Loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. »* Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, article 7 (1789)

Ce que montre ce document : « être accusé, arrêté ni détenu » est à la voix passive. Le sujet est « nul homme » : celui qui pourrait subir l'action. Le texte ne dit pas qui accuse ou arrête (pas de complément d'agent) : ce qui compte, c'est la protection de la personne. « Déterminés par la Loi » est aussi un participe passé avec un complément d'agent, « par la Loi ». La voix passive donne à l'article un ton général, valable pour tous.

Exemple guidé

Mets à la voix passive : « Les pompiers ont sauvé deux enfants. »

1. COD « deux enfants » devient sujet.
2. Sujet « les pompiers » devient complément d'agent : « par les pompiers ».
3. Temps : passé composé, donc « ont été » + participe : **ont été sauvés**.

Résultat : Deux enfants ont été sauvés par les pompiers.

Les pièges

- Garde le même temps : seul l'auxiliaire être porte le temps.
- Accorde le participe passé avec le nouveau sujet.
- « Il est venu » n'est pas un passif : « venir » n'a pas de COD.

© Astrolab Cours · astrolabcours.fr/francais/3e/voix-active-et-passive/ · Tous droits réservés : usage personnel uniquement, republication et usage commercial interdits